Applications	pratiques	

Outil N° 19 Présentation

CONFORTER LE PARTENARIAT

Parce qu'ils nécessitent des apports pluridisciplinaires et complémentaires, les projets en prévention / éducation pour la santé impliquent un mode de fonctionnement s'appuyant sur le partenariat. Pour beaucoup d'entre eux, ce partenariat devient une condition de réussite favorisant la qualité même du projet.

LE PARTENARIAT : LA CHECK LISTE	
Les points à ne pas oublierà cocher :	
1. Le partenariat est l'objet d'une définition partagée.	
2. Le partenariat est établi dès le début du projet.	
3. La connaissance par chacun, des objectifs du projet est acquise.	
4. Les liens de complémentarité entre les partenaires sont systématiquement recherchés.	
5. La formalisation des engagements de chacun existe.	
6. La gestion du temps est appropriée à un travail en partenariat.	
7. L'organisation de rencontres régulières se pratique.	
8. Une étape de formation en commun est envisagée.	
9. Les informations concernant le projet sont partagées .	
10.La valorisation des résultats est, elle aussi, partagée.	

Le partenariat n'est pas seulement une liste d'acteurs intentionnés à participer à votre projet. Il doit représenter les ressources humaines adaptées aux objectifs de celui-ci. Il est préférable d'avoir une équipe limitée en nombre mais la plus appropriée possible au projet.

Agence LH conseil